

2. TRANSPARENCE ET INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES

Quelles informations le responsable de traitement doit-il fournir ? (Articles 13 et 14)

Le RGPD a pour objectif de renforcer la maîtrise des personnes sur les données les concernant, ce qui implique que la personne soit informée de l'existence d'un traitement et de ses finalités. Le responsable du traitement doit donc fournir les informations suivantes :

Informations à fournir <u>au moment où les données personnelles sont obtenues</u>	Les données sont collectées auprès de la personne concernée (Article 13)	Les données n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée (achat de fichiers par exemple) (Article 14)
Identité et coordonnées du responsable du traitement ou de son représentant	✓	✓
Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO)	✓	✓
Finalités du traitement auquel sont destinées les données collectées	✓	✓
Base juridique du traitement	✓	✓
Les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers lorsque le traitement est fondé sur ces intérêts	✓	✗
Catégories de données personnelles concernées (ex : état civil, données de connexion, de localisation...)	✗	✓
Destinataires ou catégories de destinataires des données (ex : salariés, clients, stagiaires...)	✓	✓
Le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert vers un pays hors UE et la référence aux garanties appropriées ou adaptées (BCR, clauses contractuelles types, autorisation de la CNIL, décision de la Commission européenne de type <i>Privacy Shield</i> ...)	✓	✓
Durée de conservation des données ou, lorsque ce n'est pas possible, critères utilisés pour déterminer cette durée	✓	✓
Existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données, la rectification, l'effacement de celles-ci ou la limitation du traitement relatif à la personne concernée, du droit de s'opposer au traitement ou du droit à la portabilité des données	✓	✓
Lorsque le traitement est fondé sur le consentement : existence du droit de retirer son consentement à tout moment	✓	✓
Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle	✓	✓
Source d'où proviennent les données à caractère personnel et, le cas échéant, mention indiquant qu'elles sont issues ou non de sources accessibles au public	✗	✓
Informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel	✓	✗
Informations sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données	✓	✗
Existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, qui est susceptible de produire des effets juridiques (droit à un avantage quelconque, recrutement...)	✓	✓
Dans le cas d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage : informations utiles concernant la logique sous-jacente (algorithme), ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée	✓	✓

✓ VRAI

Dans certains cas, le responsable est dispensé de fournir ces informations :

- lorsque la personne dispose déjà de ces informations,
- lorsque la fourniture de telles informations est impossible ou exige des efforts disproportionnés,
- lorsque l'obtention ou la communication de ces informations sont prévues par la loi,
- lorsque les données sont protégées par le secret professionnel (médecin, avocat par exemple)

✗ FAUX

Une entreprise peut réutiliser librement les données collectées pour une autre finalité.

Lorsque le responsable a l'intention d'effectuer un traitement ultérieur des données initialement collectées pour une autre finalité, il doit fournir à la personne concernée les informations sur ce nouveau traitement.

Comment le responsable de traitement doit-il fournir ces informations ? (Article 12)

- ➔ Le responsable de traitement **peut fournir les informations par tous moyens** (par écrit, par voie électronique...), **à condition que cette information soit claire, concise, compréhensible et aisément accessible.**
- ➔ Sur demande de la personne concernée, **l'information peut être donnée par oral** à condition que son identité soit démontrée par d'autres moyens.
- ➔ L'information peut être adressée au public ou à la personne concernée.
- ➔ **Aucun paiement ne peut être exigé.**
- ➔ Si la demande est manifestement infondée ou excessive : possibilité pour le responsable de refuser de donner suite à la demande ou d'exiger le paiement de frais raisonnables (coûts administratifs...).

Bonnes pratiques / exemples de format pour fournir les informations nécessaires	
<p>A condition qu'elles soient spécifiques à un traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de protection des données personnelles - Notices d'information... 	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions générales d'utilisation sur un site internet (CGU) - Information sur un formulaire - Information au dos d'un contrat
<p>Les informations peuvent être fournies accompagnées d'icônes normalisées. <u>Apport</u> : bonne vue d'ensemble du traitement, facilement visible, compréhensible et clairement lisible. Attention : les icônes présentées par voie électronique doivent être lisibles par machine.</p>	<p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">  Durée de conservation des données  Coordonnées du responsable de traitement  Base juridique du traitement
<p>N. B. : la Commission européenne est habilitée à déterminer les informations devant être présentées sous la forme d'icônes. ➔ L'usage d'icônes normalisées peut donc devenir obligatoire pour certaines informations et/ou secteurs.</p>	

Cas particulier des données non collectées auprès de la personne concernée :

Le responsable du traitement doit fournir les informations :

- Dans un délai raisonnable après avoir obtenu les données (**délai maximum : 1 mois**) ;
- Au plus tard au moment de la première communication avec la personne concernée ;
- Au plus tard au moment de la première communication des données à un autre destinataire.

Exemple de mention d'information :

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est [**nom de l'entreprise, direction concernée le cas échéant et adresse – à compléter selon le cas**].

Ces données sont collectées [**par exemple « dans le cadre de l'exécution du contrat » ou « pour des motifs de sécurité »... - à compléter selon le cas**] et sont nécessaires à [**par exemple « la fourniture et à l'utilisation du service » ou « à la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance »...- à compléter selon le cas**].

Elles sont destinées aux services en charge de [**à compléter selon le cas**], ainsi qu'aux prestataires externes auxquels le responsable de traitement fait appel [**à adapter au cas d'espèce**].

Elles seront conservées pendant [**indiquer une durée : par exemple « trois mois » ou « toute la durée du contrat » ou « toute la durée de l'utilisation du service »...**].

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer [**indiquer les modalités (par mail, par courrier...) et préciser l'adresse**], en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles [**indiquer les coordonnées**] ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.